

i.mulero@saintlaurentdelapree.fr

De: VINCENT Pierre - DDTM 17/SA/IC2P <pierre.vincent@charente-maritime.gouv.fr>
Envoyé: lundi 1 septembre 2025 12:32
À: i.mulero
Cc: 'Stephane Marchand'; c.joly@saintlaurentdelapree.fr
Objet: Re: [INTERNET] RE: Saisie CDNPS - Modification PLU

Bonjour,

Merci pour votre confirmation. Étant donné qu'il n'y a pas de classement ou déclassement d'espaces boisés significatifs au titre de l'article L.121-27 du code de l'urbanisme, la CDNPS ne se prononcera pas sur la modification du PLU.

Cordialement,

Pierre VINCENT
Responsable du pôle instruction
Service Aménagement / IC2P
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime

89 Avenue des cordeliers BP 506 17000 LA ROCHELLE
Tel : 05 16 49 63 78 - Mobile : 06 67 89 47 32



**PRÉFET
DE LA CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime

Le 01/09/2025 à 12:09, > i.mulero (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Afin de répondre à votre demande, nous vous informons que le dossier ne comporte aucune évolution des espaces boisés classés/de haie classée et qu'il n'identifie pas de grange agricole à réhabiliter en logement pour un tiers en zone naturelle.

En vous souhaitant bonne réception de ces informations.

Cordialement,

Isabelle MULERO
Service Urbanisme
05 46 84 00 35



**Saint Laurent
de la prée**

De : VINCENT Pierre - DDTM 17/SA/IC2P <pierre.vincent@charente-maritime.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 29 août 2025 11:11
À : mairie@saintlaurentdelapree.fr
Objet : Saisie CDNPS - Modification PLU

Bonjour,

Vous avez saisi la CDNPS pour avis le 03 juillet 2025 concernant la modification du PLU de votre commune au titre de l'article L.121-27 du code de l'urbanisme (classement des espaces boisés les plus significatifs de la commune). Après instruction du dossier, je ne trouve pas de modification de ces espaces par rapport au PLU en vigueur. Pourriez-vous m'indiquer s'il y a une modification ? En cas d'absence de modification, ce dossier ne sera pas présenté en CDNPS.

Bien cordialement,

--

Pierre VINCENT

Responsable du pôle instruction
Service Aménagement / IC2P
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime

89 Avenue des cordeliers BP 506 17000 LA ROCHELLE
Tel : 05 16 49 63 78 - Mobile : 06 67 89 47 32



**PRÉFET
DE LA CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime